

Dossier traité par:
Robert ALFTER – service technique
Tél.: 79 00 37 – 390
E-mail: robert.alfter@consdorf.lu

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf a émis, dans sa séance du 27 septembre 2022, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

ARTICLE I

Tout stationnement est interdit sur le côté gauche de la Rue de Berdorf entre la Route d'Echternach (C.R. 118) et la Rue Melicksheck (C.R. 137).

Toute circulation dans la Rue de Berdorf n'est autorisée que dans un sens unique, à savoir de la Route d'Echternach vers la Rue Melicksheck.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

ARTICLE II

Le présent règlement est en vigueur dimanche 02 octobre 2022 de 12:00 heures jusqu'à 22:00 heures.

ARTICLE III

Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

ARTICLE IV

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Consdorf, le 27 septembre 2022
la bourgmestre,

le secrétaire communal,

